

**REPUBLIQUE
FRANÇAISE**

**DEPARTEMENT
DU
GARD**

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
15	17

**Date de la
convocation
25/05/2022**

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 2 JUIN 2022

**DELIBERATION N° 18
DU**

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-deux et le deux juin, à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude MAZAUDIER, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- K. PERROTIN (pouvoir à L. RAVAT)
- G. CHANEAC (pouvoir à J.-M. CUILLE)
- C. VILLANUEVA, excusée
- X. CAUQUIL, excusé

Mme Anne-Laure HUNOT a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET
DE LA DELIBERATION**

**SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE
A LA FNACA**

Monsieur le Maire indique que la FNACA, Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, a sollicité la mairie pour l'obtention d'une subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide de soutenir financièrement la FNACA par le versement d'une subvention de 160 €.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20220602-DELIB18-020622-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2022

Affichage : 07/06/2022

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER

